

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2017/02/01
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Charles Audet - M. Germain Martin

Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Aucun

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus

9.- ADMINISTRATION

9.1 Refinancement d'un montant de 1 858 100 \$ en vertu des règlements numéro 428, 537 et 550.
9.2 Financement à long terme de l'emprunt de 1 858 100 \$ pour les règlements numéro 428, 537 et 550.
9.3 Participation de la ville de Disraeli au 35^e anniversaire du Comité d'Entraide bénévole de Disraeli.
9.4 Autorisation du paiement à CIMA+ pour les honoraires professionnels pour le projet de mise aux normes usine de traitement de l'eau potable.
9.5 Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.

- 9.6 Autorisation de paiement à Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.
- 9.7 Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. pour les travaux de réaménagement de la marina.
- 9.8 Demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires, volet projets structurant pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2016-2017, projet « 150 ans d'histoire à partager ».
- 9.9 Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2017.
- 9.10 Appui au regroupement pour un Québec en Santé pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain.
- 9.11 Demande d'aide financière du Comité de l'album des finissants de l'école Polyvalente de Disraeli.
- 9.12 Adoption du règlement numéro 630, règlement relatif aux ventes de garage.
- 9.13 Adoption du règlement numéro 632, règlement amendant le règlement numéro 615 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- 9.14 Adoption du règlement numéro 633, règlement amendant le règlement numéro 616 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 9.15 Demande du Festival country de Disraeli pour la période du 19 juillet au 23 juillet 2017 pour leur festival.
- 9.16 Autorisation à l'école primaire Sainte-Luce, de circuler sur le territoire de la ville de Disraeli pour la tenue de leur événement « Disraeli d'Écoles » le samedi 27 mai 2017.
- 9.17 Échange de terrains entre la ville de Disraeli et Construction Réal St-Laurent inc.
- 9.18 Vente du lot numéro 5 990 331 à Constructions Réal St-Laurent.
- 9.19 Appui à la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la ville de Disraeli pour la demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches.
- 9.20 Renouvellement de l'adhésion de la ville de Disraeli à la Chambre de commerce de Disraeli pour l'année 2017.
- 9.21 Demande de la Fondation MIRA pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique.
- 9.22 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation de spectacles à la marina pour la saison estivale 2017.
- 9.23 Autorisation de paiement à Voile Ombrage Québec dans le projet de la marina.
- 9.24 Engagement de Mme Sophie Messervier à titre de technicienne en finance-comptabilité

10.- URBANISME

Aucun

11.- AUTRES SUJETS

SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS :

- 11.1 Fête des Neiges
- 11.2 Eau potable
- 11.3 Marina municipale

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.
- 12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions.

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 13.1 La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire du 1^{er} février 2017

Séance ordinaire du Conseil de la ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le mercredi 1^{er} février 2017, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagements de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02-2017-030

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-2017-031

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2017 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- **CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance**

Aucune

5.- **RAPPORT DES COMITÉS**

5.4	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.5	Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.6	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

Les rapports ont été ou sont remis aux membres du conseil.

6.- **RAPPORT DU C.C.U.**

Aucun rapport

7.- **TRÉSORERIE**

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

02-2017-032

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

8.- **PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS**

02-2017-033

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 janvier 2017, au montant de 1 406 777.18 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, dir. gén. & sec.-trés.

9.- **ADMINISTRATION**

9.1 **Refinancement d'un montant de 1 858 100 \$ en vertu des règlements numéro 428, 537 et 550.**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la ville de Disraeli souhaite emprunter par billet en montant total de 1 858 100 \$;

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de \$
537	469 600 \$
550	517 500 \$
550	593 900 \$
428	277 100 \$

02-2017-034

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 1 858 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 537, 550 et 428 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier.

QUE les billets soient datés du 8 février 2017.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	186 800 \$
2019	191 800 \$
2020	196 900 \$
2021	202 300 \$
2022	207 700 \$ (à payer en 2022)
2022	872 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la ville de Disraeli émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 537 et 550, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Financement à long terme de l'emprunt de 1 858 100 \$ pour les règlements numéro 428, 537 et 550.**

02-2017-035

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE la ville de Disraeli accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 8 février 2017 au montant de 1 858 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 237, 550 et 428. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

186 800 \$	2.35 %	8 février 2018
191 800 \$	2.35 %	8 février 2019
196 900 \$	2.35 %	8 février 2020
202 300 \$	2.35 %	8 février 2021
1 080 300 \$	2.35 %	8 février 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Participation de la ville de Disraeli au 35^e anniversaire du Comité d'Entraide bénévole de Disraeli.**

02-2017-036

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil participe au 35^e anniversaire d'existence du Comité d'Entraide bénévole de Disraeli en offrant le vin d'honneur pour tous les invités.

QUE le Conseil autorise un montant maximal de 300 \$ pour cet événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Autorisation du paiement à CIMA+ pour les honoraires professionnels pour le projet de mise aux normes usine de traitement de l'eau potable.**

02-2017-037

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMA+ au montant de 25 271.51 \$ taxes incluses pour honoraires professionnels dans le projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine.**

02-2017-038

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la ville de Disraeli l'entente intervenue avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine pour l'utilisation de l'écocentre pour la saison 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Autorisation de paiement à Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.**

02-2017-039

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE le Conseil autorise le paiement à Constructions de l'Amiante inc. au montant de 356 081.45 \$ taxes incluses pour les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. pour les travaux de réaménagement de la marina.**

02-2017-040

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise le paiement à Constructions Olisa inc. au montant de 342 251.21 \$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 **Demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires, volet projets structurant pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2016-2017, projet « 150 ans d'histoire à partager ».**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli fêtera en 2017 son 150^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités sont au programme des festivités qui se déroulent durant toute l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ses événements permettront aux citoyens de la Ville de même que ceux des municipalités de la MRC des Appalaches de venir festoyer et partager les souvenirs de quelques générations qui ont bâti notre région ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités mettront en valeur le talent des artistes, comédiens, humoristes, historiens provenant de tous les milieux de notre région ;

CONSIDÉRANT QU'afin de coordonner et gérer la logistique de chacun des événements une ressource devient essentielle ;

02-2017-041

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE la ville de Disraeli soumette une demande d'aide financière au montant de 7 500 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du fonds de développement des territoires – volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de notre communauté.

QUE le Conseil nomme comme responsable du projet, le directeur général et l'autorise à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis pour cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 **Adoption du programme de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2017.**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli a toujours eu et a toujours comme souci le bien-être de ses ressources humaines ;

02-2017-042

CONSIDÉRANT QUE dans cette prospective, la santé et la sécurité au travail et de façon plus particulière la prévention des accidents, des blessures, des maladies professionnelles, constituent pour le conseil une préoccupation majeure et de tout instant ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil adopte le programme de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2017.

QUE le Conseil nomme M. Patrice Bissonnette, directeur général comme responsable du volet prévention pour l'année 2017.

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes comme membres du comité de santé et sécurité au travail pour l'année 2017 à savoir :

M. Germain Martin	Conseiller municipal
M. Patrice Bissonnette	Directeur général
Mme Audrey Mathieu	Secrétaire du greffe
M. Jasmin Boudreau	Coordonnateur du Service des loisirs
M. Sylvain Goulet	Directeur du Service des travaux publics
M. Bruno Grimard	Représentant des employés
M. Michel Bergeron	Directeur du Service des incendies

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Appui au regroupement pour un Québec en Santé pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain.**

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les projets municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

En conséquence, il est,

02-2017-043

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

DE signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*.
Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et Québécois :
 - a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 **Demande d'aide financière du Comité de l'album des finissants de l'école Polyvalente de Disraeli.**

02-2017-044

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULNE T. POIRIER

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 50 \$ pour l'album des finissants de l'école Polyvalente de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 **Adoption du règlement numéro 630, règlement relatif aux ventes de garage.**

02-2017-045

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 630, règlement relatif aux ventes de garage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 **Adoption du règlement numéro 632, règlement amendant le règlement numéro 615 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.**

02-2017-046

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 632, règlement amendant le règlement numéro 615 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.14 **Adoption du règlement numéro 633, règlement amendant le règlement numéro 616 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

02-2017-047

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 633, règlement amendant le règlement numéro 616 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.15 **Demande du Festival country de Disraeli pour la période du 19 juillet au 23 juillet 2017 pour leur festival.**

CONSIDÉRANT QUE le *Festival country de Disraeli* tiendra sa troisième édition du 19 au 23 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables ont fait une demande pour obtenir gratuitement l'aréna pour cette période de même que les terrains avoisinants;

02-2017-048

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**
Et résolu,

QUE le conseil autorise le prêt de l'Aréna 76 pour la période du 19 au 23 juillet 2017 à titre gratuit pour la tenue de la quatrième édition du *Festival country de Disraeli*.

QUE les responsables puissent se servir des terrains avoisinants sous la propriété de la Ville pour cette période également.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

- 9.16 **Autorisation à l'école primaire Sainte-Luce, de circuler sur le territoire de la ville de Disraeli pour la tenue de leur événement « Disraeli d'Écoles » le samedi 27 mai 2017.**

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'événement « Disraeli d'Écoles » ont besoin de l'autorisation de la ville de Disraeli pour la tenue de leur activité ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des Services des incendies et travaux publics seront sollicités pour encadrer l'aspect sécurité de l'événement ;

02-2017-049

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE la Ville de Disraeli autorise les organisateurs de l'événement « Disraeli D'Écoles » de circuler sur les routes et rues de son territoire pour la tenue de leur activité.

QUE les organisateurs pourront compter sur le soutien du Services des travaux publics ainsi que du Service des incendies pour l'aspect sécurité durant la journée du 27 mai 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 **Échange de terrains entre la ville de Disraeli et Construction Réal St-Laurent inc.**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli a convenu avec les Constructions Réal St-Laurent de procéder à un échange de terrains ;

CONSIDÉRANT QUE les lots échangés sont les suivants :

- Lot : 5 990 330 propriété de la ville de Disraeli.
- Lot : 5 514 166 propriété de Constructions Réal St-Laurent.

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'échanger les terrains tels qu'existant actuellement ;

02-2017-050

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

QUE le Conseil l'échange de terrains avec les Constructions Réal St-Laurent.

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis pour la transaction immobilière.

QUE les frais de notaire et d'enregistrement seront assumés par les Constructions Réal St-Laurent inc. considérant que la ville de Disraeli a assumé les frais d'arpentage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 **Vente du lot numéro 5 990 331 à Constructions Réal St-Laurent.**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli est propriétaire du lot 5 990 331 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli veut se départir du terrain et est en faveur de la vendre à Constructions Réal St-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 990 331 est d'une superficie de 3 124.3 m² ;

02-2017-051

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE le Conseil autorise la vente du lot 5 990 331 d'une superficie de 3 124.3 m² au montant de 8 409 \$ plus les taxes applicables.

QUE le futur acquéreur devra assumer les frais de notaire ainsi que tous les autres frais reliés à cette transaction immobilière.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 **Appui à la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la ville de Disraeli pour la demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches.**

CONSIDÉRANT QU'en 2017, la ville de Disraeli fêtera ses 150 ans d'existence ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la ville de Disraeli a la responsabilité de préparer les activités qui souligneront cet événement d'importance pour toute la communauté disraeloise ;

CONSIDÉRANT QU'un spectacle de grande envergure qui se déroulera le 10 juin 2017 pour la population de toute la MRC des Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE ce spectacle son et image sera réalisé par la Corporation en collaboration avec l'Harmonie de Disraeli et la Société historique ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli est en appui à la Corporation dans l'organisation de cet événement et de tous les autres pour l'année 2017 ;

En conséquence, il est,

02-2017-052

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

QUE le Conseil de la ville de Disraeli confirme aux représentants de la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la ville de Disraeli de son appui pour leur demande d'aide financière au fonds culturel de la MRC des Appalaches.

QUE le Conseil confirme leur participation financière pour un montant de 1 000 \$ ainsi que pour différents besoins pour la logistique de cet événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 **Renouvellement de l'adhésion de la ville de Disraeli à la Chambre de commerce de Disraeli pour l'année 2017.**

02-2017-053

Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la ville de Disraeli à la Chambre de commerce de Disraeli au montant de 80 \$ pour l'année 2017.

QUE M. Jacques Lessard maire et Mme Juliette Jalbert (conseillère) soient les représentants à ladite Chambre de commerce de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 **Demande de la Fondation MIRA pour la tenue d'une collecte de fonds sur la voie publique.**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira inc. désire effectuer une collecte de fonds le 11 mai 2017 sur le territoire de la ville de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte sera localisée à l'intersection de la rue Saint-Joseph et l'avenue Champlain entre 7h30 et 16h ;

En conséquence, il est,

02-2017-054

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise la Fondation MIRA inc. à tenir leur activité de collecte de fonds le 11 mai prochain (en cas de pluie, remis le 12 mai 2017) à l'intersection de la rue Saint-Joseph et l'avenue Champlain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.22 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation de spectacles à la marina pour la saison estivale 2017.**

CONSIDÉRATION QUE la ville de Disraeli et le locataire de la concession du restaurant désirent mettre en commun certaines ressources pour l'organisation d'activités et/ou de spectacles sur le site de la marina pour la saison estivale 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont en faveur de convenir des modalités et des responsabilités de chacun par l'entremise d'une entente ;

En conséquence, il est,

02-2017-055

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise la signature de l'entente relative à l'organisation de spectacles à la marina pour la saison estivale 2017.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la ville ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.23 **Autorisation de paiement à Voile Ombrage Québec dans le projet de la marina.**

Il est,

02-2017-056

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

QUE le Conseil autorise le paiement à Voile Ombrage Québec au montant de 8 927.81 \$ taxes incluses pour la fourniture d'un ensemble de 2 voiles d'ombrage dans le projet de réaménagement de la marina.

QU'un montant de 7 142.25 \$ soit déboursé maintenant et qu'un montant de 1 785.56 \$ soit déboursé lors de la réception de la marchandise.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

02-2017-057

9.24 **Engagement de Mme Sophie Messervier à titre de technicienne en finance-comptabilité.**

Il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE le Conseil engage Mme Sophie Messervier à titre de technicienne en finance-comptabilité au Service de l'administration.

QUE les conditions de travail sont celles que l'on retrouve dans l'entente de travail des employés municipaux.

QUE la classe salariale débutera à l'échelle numéro 5 pour la présente année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- **URBANISME**

Aucun

11.- **AUTRES SUJETS**

SUIVI DES PRINCIPAUX DOSSIERS :

- 11.4 Fête des Neiges
- 11.5 Eau potable
- 11.6 Marina municipale
- 11.7 Comptes de taxes

12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

02-2017-058

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

aucun

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
